



PLPDMA

*Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés*

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

DIAGNOSTIC

12/09/2025

SOMMAIRE

Table des matières

1	<i>Au niveau national</i>	5
2	<i>Au niveau départemental et régional</i>	6
3	<i>Au niveau de la communauté d'agglomération</i>	7
4	<i>Administratif</i>	9
5	<i>Démographique</i>	10
6	<i>Activités</i>	11
7	<i>Habitat</i>	13
8	<i>Compétences et organisation générale</i>	14
9	<i>Équipements & services</i>	15
10	<i>La collecte et traitement des déchets ménagers</i>	16
11	<i>Les collectes en porte à porte</i>	20
12	<i>Dotations</i>	22
13	<i>Déchèteries</i>	24
14	<i>Les points d'apports volontaires</i>	26
15	<i>Les animations de sensibilisations</i>	27
	27	

Introduction

La prévention des déchets se définit comme le fait de réduire la production et la nocivité des déchets. Elle peut être divisée en deux volets : la réduction à la source – qui va de la fabrication des produits à leur transport – et l'achat responsable. La prévention s'inscrit donc sur tout le cycle de vie du produit, jusqu'à ce qu'il devienne un déchet.

Pour parvenir à diminuer, puis à ne plus produire de déchets, ce sont à la fois les producteurs et les acheteurs qui doivent s'interroger sur leurs pratiques et leurs fonctionnements.

Depuis la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, la politique de prévention des déchets s'inscrit dans un cadre plus large d'économie circulaire et d'utilisation responsable et efficace des ressources. Ainsi, conformément à l'objectif de la Loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire), les programmes locaux de prévention des DMA doivent contribuer à réduire de 15 % les DMA d'ici 2030 par rapport à 2010 et réduire de 50 % les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

De plus, en avril 2018, l'État a publié sa feuille de route pour l'économie circulaire. Parmi les mesures et les objectifs figurant dans ce guide, on trouve entre autres le renforcement et l'allongement des garanties, l'affichage obligatoire du logo Triman sur tous les produits recyclables ou encore l'élargissement des filières REP aux jouets, aux outils de jardinage et de bricolage et aux équipements de sport.

La communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers, est dans l'obligation d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le cadre réglementaire

1 Au niveau national

- Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision. Le PLPDMA doit être réalisé par les collectivités exerçant la compétence « collecte ». Le décret définit également les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

- La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, et fixe de nouveaux objectifs nationaux de réduction des déchets :

- Extension du tri des biodéchets : À partir du 1er janvier 2025, l'obligation de tri à la source des biodéchets est étendue à tous les professionnels produisant ou détenant des déchets composés majoritairement de biodéchets.

La loi TECV souhaite également développer le principe de l'économie circulaire, de production et de consommation durable.

- La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 fixe les principaux objectifs suivants :

- 15% de réduction des DMA par habitant (entre 2010 et 2030) ;

- Moins de 10% des DMA enfouis en 2035 ;

- Interdiction du plastique à usage unique : La loi prévoit l'interdiction progressive de certains produits en plastique à usage unique, comme les pailles, les couverts, les boîtes en polystyrène, etc.

- Extension des consignes de tri : La loi vise à simplifier et à harmoniser les consignes de tri pour les ménages, afin d'augmenter le taux de recyclage des déchets.

- Lutte contre le gaspillage : La loi AGEC inclut des mesures pour lutter contre le gaspillage, notamment en imposant aux producteurs, distributeurs et restaurateurs de donner leurs invendus alimentaires à des associations caritatives.

- Réemploi et réparation : La loi encourage le réemploi et la réparation des produits en mettant en place des mesures comme l'indice de réparabilité, qui informe les consommateurs sur la facilité à réparer un produit.

- Responsabilité élargie des producteurs : La loi renforce la responsabilité des producteurs en les obligeant à prendre en charge la fin de vie de leurs produits, notamment en contribuant financièrement à leur collecte et leur recyclage.

La loi AGEC complète et renforce les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en matière de gestion des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

2 Au niveau départemental et régional

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) promulguée le 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Parmi ces nouvelles compétences, la réalisation d'un Plan Unique de Prévention et de Gestion des Déchets à l'échelle régionale, se substitue aux trois types de plans préexistants :

- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Les Plans Régionaux uniques de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), placés sous la responsabilité des présidents des conseils régionaux, concernent tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits sur le territoire régional.

Il comprend :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets, dont le contenu est également réglementé ;
- Une prospective à terme de 6 ans et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs qui pourront en rendre compte lors du suivi du plan ;
- Une planification de la prévention des déchets, qui recense les actions prévues et identifie celles à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets ;
- Un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire.

3 Au niveau de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère confirme son engagement dans l'élaboration de son PLPDMA dans la suite des actions déjà menées depuis sa création au 1er janvier 2017.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Afin de respecter les Accords de Paris ainsi que les recommandations internationales des scientifiques pour endiguer le réchauffement climatique et le maintenir à 2°C par rapport à la période préindustrielle, l'Europe s'est fixée un objectif de « 3x20 » d'ici 2020 :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990,
- porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation
- réaliser 20 % d'économies d'énergie.

Un PCAET pour répondre aux enjeux du territoire :

- Atténuer le changement climatique (diminuer les GES) et renforcer le stockage carbone
- Produire des énergies renouvelables et de récupération en faisant émerger des filières locales
- Mieux consommer et réduire la facture énergétique du territoire pour préparer l'adaptation au changement climatique
- Préserver la qualité de l'air : réduction des émissions de polluants et de l'exposition des populations

Le PCAET de la Communauté d'agglomération répond à ce triple objectif :

- Réduire de 69 % ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduire de 47 % sa consommation d'énergie ;
- Augmenter à 65 % la part de consommation des énergies renouvelables.

En élaboration depuis 2018 et adopté en décembre 2023, les élus du territoire ont pu mettre en place des actions avec la signature du PCAET. Certaines ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Concernant les déchets, tout un axe y est consacré afin de sensibiliser sur les modes de consommations alternatifs (zéro-déchet, réemploi, réparation, etc.). L'équipe d'animation tri, a déjà pu en 2023 sensibiliser les professionnels au tri 5, 7 et 9 flux par une campagne de communication ciblée et des rencontres avec ces professionnels.

L'élaboration du PLPDMA

La CACTLF a souhaité formaliser son engagement à travers l'élaboration de son programme local de prévention. La délibération du Bureau du 24 février 2025, a entériné l'engagement de la CACTLF dans le processus d'élaboration d'un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) via la constitution de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) de ce plan.

Ce premier engagement va permettre notamment de mobiliser certains acteurs et partenaires pour l'élaboration du programme d'action.

Profil territorial

4 Administratif

La **Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère** (CACTLF) est située au centre-ouest du département de l'Aisne, dans la région des Hauts-de-France. La CACTLF est frontalière avec l'Oise.

Créée en janvier 2017, elle s'étend sur 383 km² et est composée de **48 communes**.

La CACTLF dispose des compétences suivantes :

- Compétences obligatoires :
 - Le développement économique ;
 - L'aménagement de l'espace communautaire ;
 - L'équilibre social de l'habitat ;
 - La politique de la ville ;
 - L'accueil des gens du voyage ;
 - Les déchets ménagers et assimilés ;
 - La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
 - L'eau ;
 - L'assainissement des eaux usées ;
 - La gestions des eaux pluviales urbaines ;
- Compétences optionnelles :
 - La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
 - La construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
 - L'action sociale d'intérêt communautaire ;
 - La création et gestion de maisons de service au public ;
- Compétences facultatives :
 - Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
 - La politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
 - Les services à la population (Aide à domicile et salles informatiques) ;
 - La construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles sur le territoire communautaire ;
 - L'animation et concertation dans le domaine de la gestion de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et portage des SAGE.

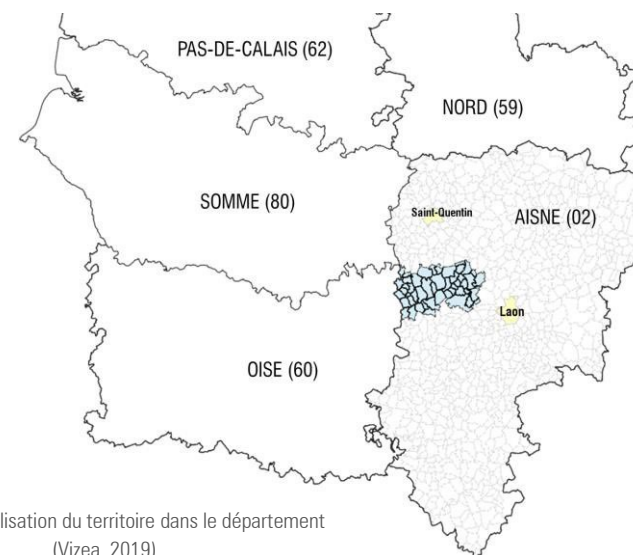


Figure 1 - Localisation du territoire dans le département (Vizea, 2019)



Figure 2 – Liste des communes du territoire (Vizea, 2019)

5 Démographique

La densité de population de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère est de **142,8 habitants / km²** en 2021, bien supérieure à celle du département (72 habitants/km²).

Deux communes dépassent les 10 000 habitants (Chauny et Tergnier), 9 communes comprennent entre 1 000 et 3000 habitants et le reste des communes comptent moins de 1000 habitants. La taille des communes varie de 30 habitants (commune de Courbes) à 13 541 habitants (commune de Tergnier).

Au total, la population de la Communauté d'agglomération est de **54 679 habitants** (données INSEE, 2021) traduite par une **évolution démographique négative** depuis les années 70. Entre 2015 et 2021, **la population a décré de -0,2 %** par an sur le territoire.

L'évolution de la population se traduit par un vieillissement naturel de la population. La population est composée de 27.8% de +60 ans (identique pour l'Aisne). **La taille moyenne des ménages est de 2,2**. La médiane du **revenu** par unité de consommation est de **20 280 €**, similaire à la moyenne départementale (20 920 €).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

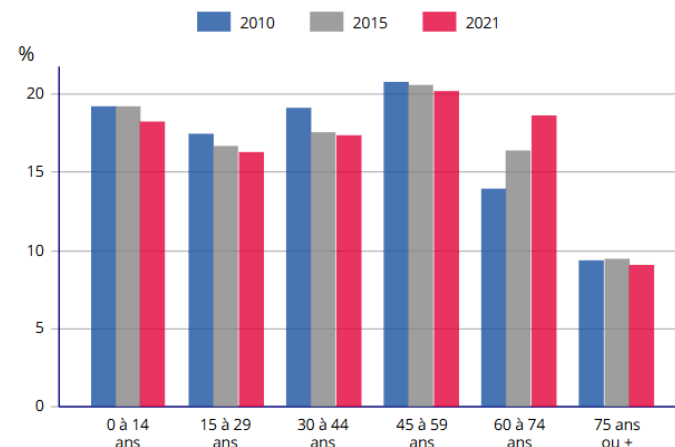


Figure 4 - Population par tranche d'âge (INSEE, 2024)

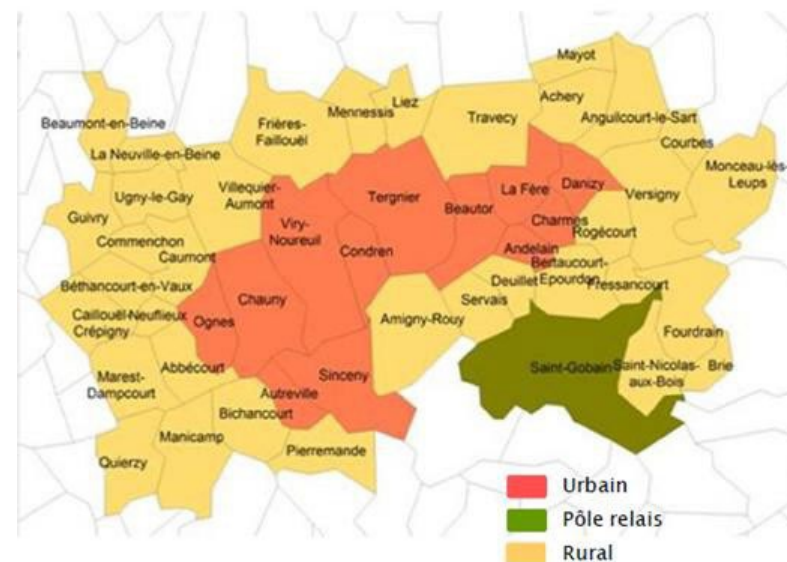


Figure 5 - Pôle du territoire (SCoT Pays Chaunois, 2019)

6 Activités

La **population active** est de **33 181 personnes** avec un taux d'activité de 71,5 % (légèrement inférieur à la moyenne départementale de 72,9%).

Le **taux de chômage de 13%** est supérieur à la moyenne départementale de 11,9%.

Les **ouvriers** et les **employés** représentent 58.5% de la population, ce qui est moins important que la moyenne départementale de 61%. Enfin, les retraités représentent 8.1% de la population de plus de 15 ans.

Le territoire offre **15 890 emplois**. Le taux d'emplois (56 %) est inférieur à la moyenne départementale (59 %). Le territoire accueille près de **1 879 entreprises** dont certaines sont regroupées au sein des **4 zones d'activités** du territoire : la zone industrielle La Soudière à Chauny, la zone tertiaire et commerciale Univers à Chauny, la zone purement commerciale avec enseignes nationales Les Terrages à Viry-Nouveau et la zone industrielle et logistique Parc d'activités Chauny-Tergnier-La Fère à Tergnier.

La **filière industrielle est particulièrement structurante sur le territoire** (taux d'emploi industriel de quatre points supérieurs au taux national), notamment grâce au **secteur du luxe et des métiers de la maintenance et la sous-traitance industrielle**, à l'instar de la présence du Groupe Créations Perrin, MW France, Camille Fournet, Dupont et Vabel Cosmétique.

La CACTLF regroupait en 2020, 176 exploitations agricoles avec une Surface Agricole Utile (SAU) cultivée de 17 910 ha. Cette SAU représente donc 46.8% du territoire qui est très marqué par ce secteur d'activité. La grande majorité de ces exploitations sont des grandes cultures. De manière générale, l'agriculture est tout de même en baisse, que ce soit en termes d'exploitations ou de SAU. Seule la culture des oléagineux augmente de manière significative.

À noter que le territoire compte un **amphithéâtre**, un **hôtel de formation**, un **espace de coworking**, un **village d'entreprise** et cinq **hôtels d'entreprises** et une **pépinière** (Inovalis) à Chauny.

Ainsi, les activités se concentrent majoritairement sur les villes de Chauny, Tergnier, la Fère et Charmes constituant la colonne vertébrale du territoire.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

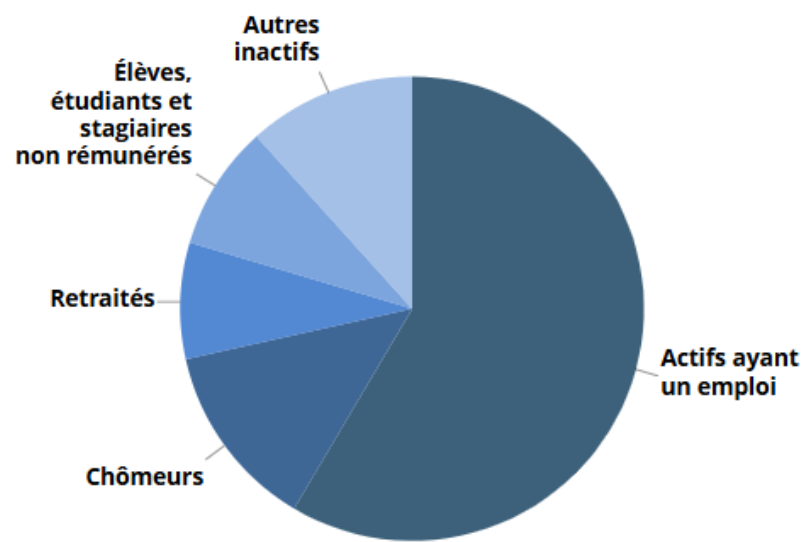
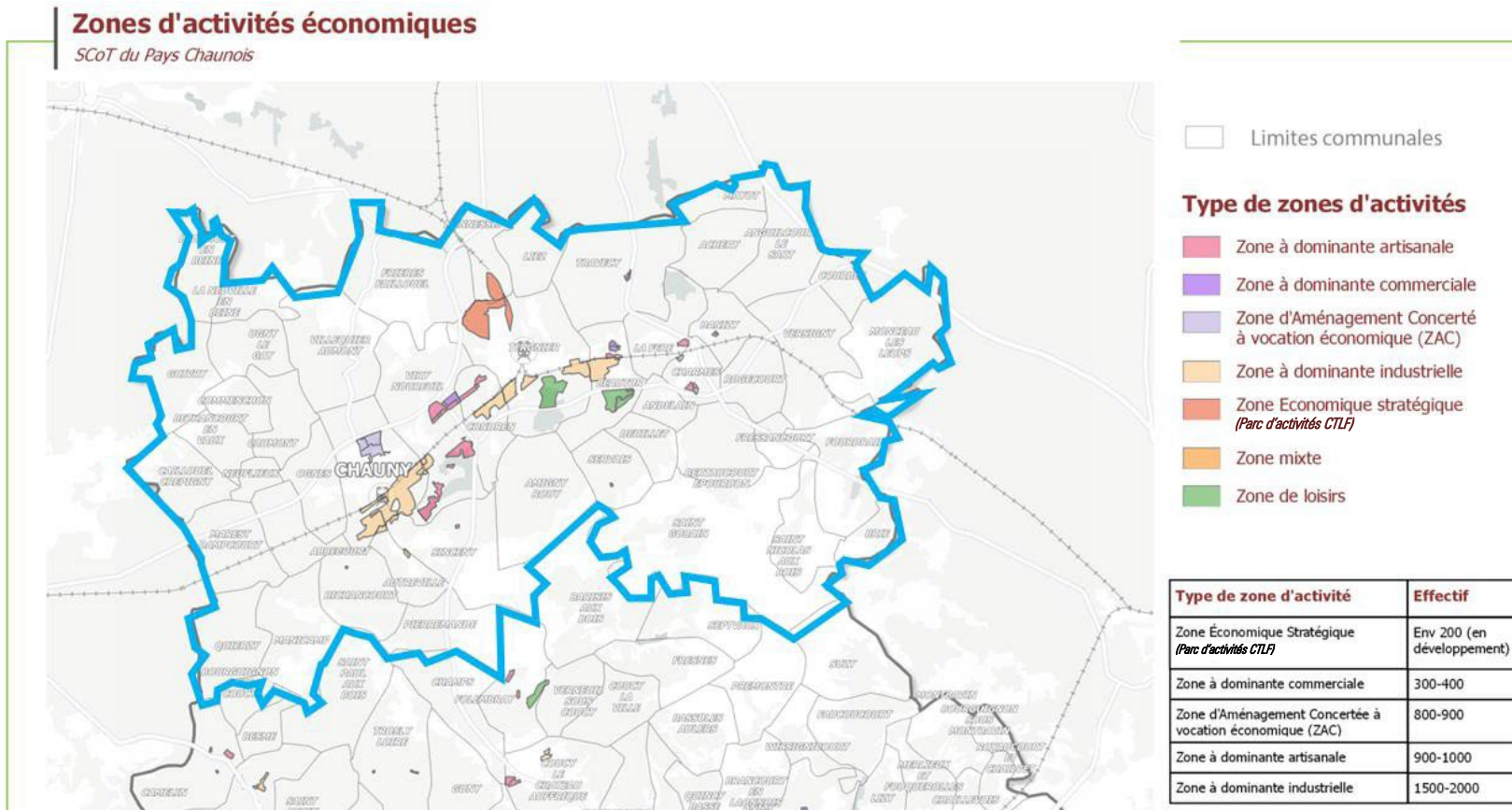


Figure 6 - Population de 15 à 64 ans (INSEE, 2024)

Figure 7 - localisation des zones d'activités (SCoT Pays Chaunois, 2019)



7 Habitat

Environ **27 000 logements** sont présents sur le territoire, dont 89% sont des résidences principales.

Ces logements sont composés à **79% de logements individuels**. 74% des résidences principales ont 4 pièces ou plus. 60% des ménages sont propriétaires de leur résidence. Les logements sociaux (17 % des logements) se concentrent dans les pôles principaux de la ville (Chauny, Tergnier). Cela s'explique par une localisation préférentielle des ménages les plus modestes à proximité immédiate des équipements et services, et particulièrement en matière de transports en commun. Les principaux bailleurs sont CLESENCE, Logis Beautoirois ou encore l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne (OPAL).

Le parc de logement est vieillissant, avec **57.8 %** des résidences principales construites avant 1971 et **83.3 %** des résidences principales construites avant 1991. Seulement 8.2% des résidences principales ont été construites après 2006. A noter que les premières réglementations thermiques datent de 1974.

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	19 769	20 752	22 853	23 664	24 384	26 438	27 116	27 593
Résidences principales	18 079	18 799	20 288	20 955	22 191	23 808	24 063	24 277
Résidences secondaires et logements occasionnels	476	674	806	849	719	445	443	557
Logements vacants	1 214	1 279	1 759	1 860	1 474	2 186	2 611	2 758

Figure 8 – Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968 (INSEE, 2024)

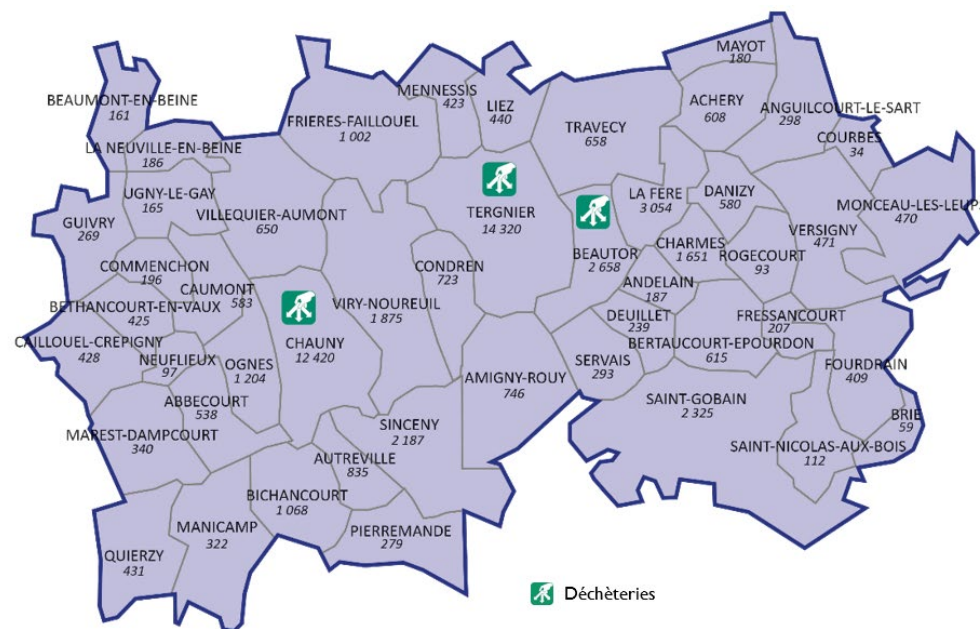
La collectivité

8 Compétences et organisation générale

Les compétences de la CACTLF

La collectivité est administrée par un conseil communautaire constitué de 84 conseillers communautaires, dont le Président, 15 Vice-Présidents et 3 délégués communautaires. 17 commissions thématiques couvrent les différents domaines de compétence de la CACTLF.

La Communauté d'agglomération exerce de plein droit un certain nombre de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences, définies dans la délibération de création de la collectivité relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives définies par les élus des communes membres.



9 Équipements & services

Équipements

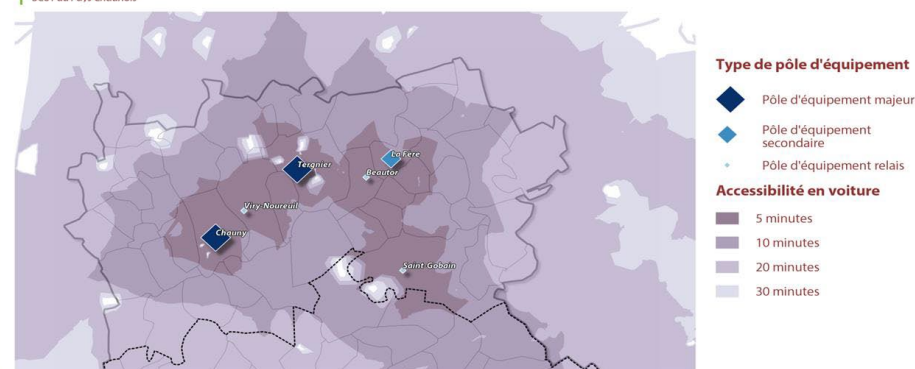
L'offre d'équipements, de commerces et de services est principalement concentrée autour des pôles du territoire : Chauny, Tergnier, La Fère et Saint-Gobain. On compte notamment :

- 1 base nautique de La Frette à Tergnier ;
- 2 centres aquatiques (Chauny et Beaufort) ;
- 3 conservatoires de musiques (Viry-Nouzeuil, Chauny et Tergnier) ;
- 1 centre culturel municipal (Le Forum à Chauny) ;
- 5 médiathèques (Chauny, La Fère, Tergnier, Condren, Sinceny) ;
- 3 cinémas (Chauny, Tergnier et Saint-Gobain) ;
- 3 centres hospitaliers ;
- 2 maisons de santé (Sinceny et Saint-Gobain) ;
- 1 amphithéâtre (Chauny).

Les équipements et services se concentrent donc dans les zones les plus urbanisées et denses de l'agglomération. Les communes les plus éloignées sont les plus dépourvues d'équipements.

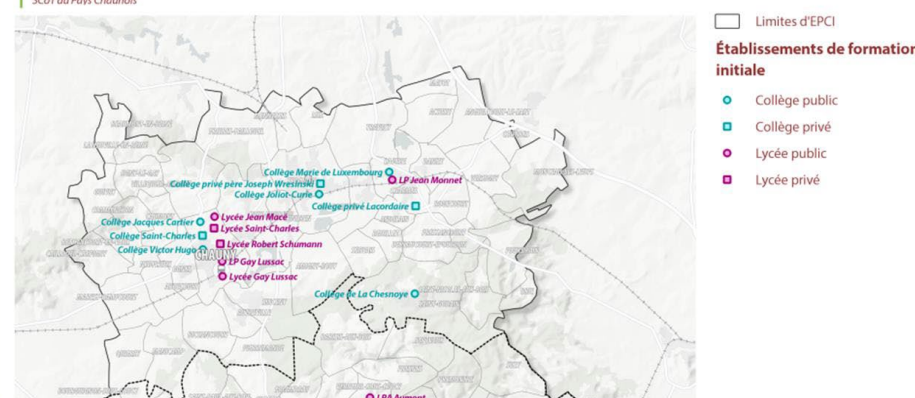
Accessibilité aux pôles principaux d'équipements du territoire

SCoT du Pays Chaunois



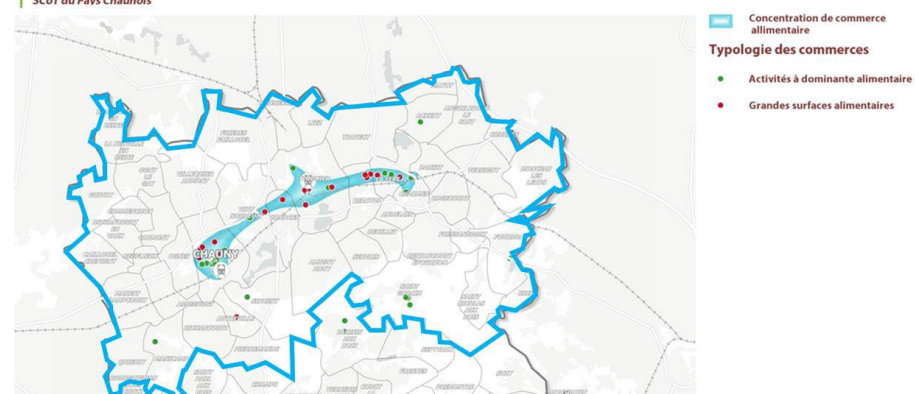
Établissements de formation initiale

SCoT du Pays Chaunois



Localisation des commerces alimentaires

SCoT du Pays Chaunois



10 La collecte et traitement des déchets ménagers

Lors de sa création en janvier 2017, la Communauté d'agglomération s'est dotée de compétences dans le domaine de l'environnement, dont le traitement des déchets ménagers (tri des déchets ménagers recyclables, centres de transfert et stockage des déchets non dangereux) ainsi que la gestion des déchèteries.

Depuis le 1er janvier 2019, la collectivité assure également la collecte des DMA ainsi que la gestion des dotations, c'est-à-dire la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs, sacs, conteneurs). Ainsi, la CACLTF dispose de la compétence gestion des DMA au sens large comprenant la collecte, le tri, la valorisation, le transfert, le traitement ainsi que la prévention des déchets.

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-la Fère a contractualisé jusqu'au 31 décembre 2025 avec la société SEPUR pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire pour le compte de ses communes adhérentes. La CACLTF adhère au syndicat départemental de traitement des déchets Valor'Aisne pour leur traitement et leur élimination.

Les déchets sont valorisés (valorisation matière, valorisation énergétique, valorisation organique) ou sont stockés via des centres de tri, des sites de compostage ou des sites de stockage.

La gestion des déchets ménagers est pilotée par :

→ Une Vice-Présidente : Mme Sylvie LELONG, en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

→ Une commission « déchets » présidée par M. Dominique IGNASZACK. Cette commission se réunit tous les trimestres.

La Direction Générale des Services Techniques est divisée en quatre services :

- Service environnement,
- Service patrimoine bâti,
- Service cycle de l'eau,
- Service urbanisme / droits des sols.

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a permis au territoire d'améliorer la gestion de ses déchets et son impact sur l'environnement.

Organisation du traitement des déchets

Service de collecte : Société SEPUR sur les 48 communes.

Le traitement des déchets est encadré par le syndicat Valor'Aisne avec les structures suivantes :

- Quai de transfert sur le parc d'activité Chauny-Tergnier-La Fère de Tergnier
- Centre de tri à Urvillers
- Centre d'enfouissement de Grisolles

L'organisation de la collecte et les équipements associés

Le ramassage des déchets :

- Prestataire : société SEPUR
- Collecte en monoflux
- Un contrôleur du tri (Suivi des contrôles des bacs jaunes des particuliers par commune annexe 1)
- Collecte sélective en C0,5 (tous les 15 jours), sauf pour les centres-villes de Chauny et Tergnier, en C1 (1 fois par semaine)
- Collecte des déchets végétaux du 15 mars au 15 novembre en C1 (1 fois par semaine, soit 35 collectes par an)

Les moyens matériels

Un camion de 20m³ avec hayon permet d'assurer :

- le service des encombrants aux particuliers,
- le nettoyage autour des conteneurs à verre,
- la livraison des bacs de déchets ménagers et les bacs de recyclables en prêt lors des manifestations.



Prévention :

- Cellule animation lors des événements du territoire, pour les scolaires, les associations, les entreprises...
- Sensibilisation des scolaires, entreprises, associations... au tri des déchets
- Accompagnement gestion des déchets lors des manifestations (près de bacs)
- Suivi et accompagnement des dotations de composteurs

Déchèteries :

- Gestion des 3 déchèteries du territoire (Beautor, Chauny, Tergnier)
- La collecte payante des encombrants et sur rendez-vous

Dotation des bacs :

Type de dotation / Années	2019	2021	2022	2023	2024
Bacs pour les usagers	41 494	853	645	1 079	1 030
Bacs pour les collectifs	1 234	333	28	1 090	
Bacs pour les professionnels	1 290	389	-	532	
Composteurs bois	-	-	-	534	140
Composteurs plastique	-	-	-	691	159

Le financement du service de gestion des déchets

La principale source de financement du service déchets est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe est destinée à financer l'ensemble des opérations se rattachant au service d'élimination des déchets, de la collecte au traitement des déchets, en passant par le transfert, le tri, les déchèteries, les filières de valorisation ainsi que le stockage des déchets non valorisables. Elle est instituée sur l'ensemble du territoire.

La TEOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties à laquelle est normalement assujéti tout propriétaire. Les locataires sont aussi concernés car la TEOM est comprise dans les charges. Cette taxe ne revêt pas un caractère de redevance pour service rendu mais celui d'une imposition à laquelle est assujéti tout redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties, alors même qu'il n'utiliserait pas le service de la collecte des ordures ménagères.

Les élus de la collectivité ont voté une augmentation de la TOEM pour 2023 pour l'ensemble du territoire, uniformisant ainsi les taux restés inchangés depuis la fusion en 2017. Cette augmentation a permis d'atteindre les 4,2 millions d'euros, soit 78,7% des recettes de fonctionnement.

Le financement par les éco-organismes, qui est la seconde part importante du financement du service déchets, représente 11,8 % des recettes. Ce financement comprend les recettes liées à la valorisation et à la communication pour le soutien aux filières REP. Les recettes de reventes des matériaux proprement dites représentent 8,1% des recettes. Ces dernières sont principalement issues du centre de tri et des déchèteries.



INFOS DÉCHETS 2024

Le prix des déchets

Les chiffres 2023

A SAVOIR

Evolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Taxe appliquée aux collectivités sur le tonnage des déchets enfouis.



Impact financier de la TGAP sur le budget déchets :



Enfouissement
Grisolles (02)

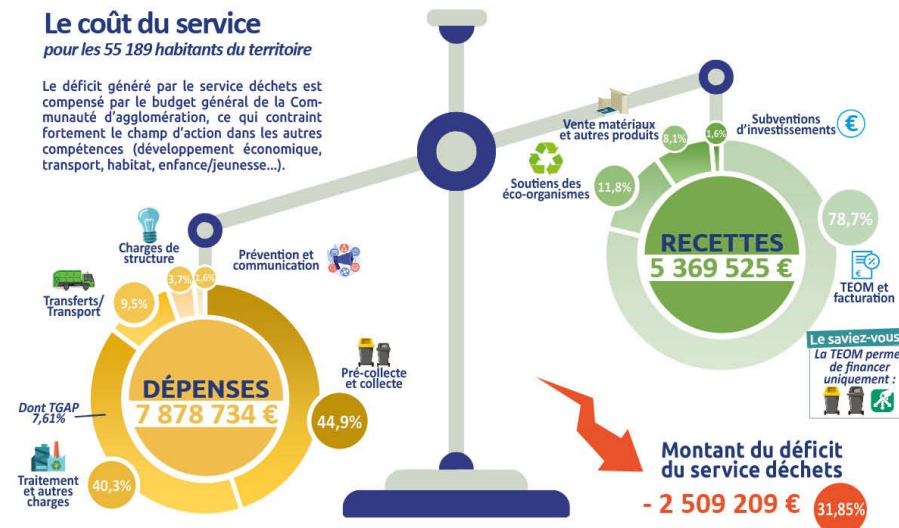


Malgré une baisse de 1 552 tonnes (-11,86%) du volume des déchets ménagers enfouis par rapport à 2019, la TGAP a augmenté de **272 715,44€**.

Le coût du service

pour les 55 189 habitants du territoire

Le déficit généré par le service déchets est compensé par le budget général de la Communauté d'agglomération, ce qui contraint fortement le champ d'action dans les autres compétences (développement économique, transport, habitat, enfance/jeunesse...).



Détail des dépenses et recettes par type de déchet

Type de déchets	Dépenses	Recettes	Solde
Déchets ménagers non recyclables	3 519 545,73 €	5 257 626,00 €	
Déchets ménagers recyclables	1 616 544,68 €	TEOM : 4 207 066,00 € Soutien Eco-organismes : 613 175,00 €	- 1 678 381,59 €
Gestion déchèteries	1 799 917,18 €	Vente matériaux/divers : 373 139,00 € Subvention d'investissement : 64 246,00 €	
Flux verres	209 471,11 €	91 669,00 €	- 117 802,11 €
Textiles	- €	5 519,00 €	5 519,00 €
Déchets verts	721 707,01 €	9 756,00 €	- 711 951,01 €
Encombrants	11 548,29 €	4 955,00 €	- 6 593,29 €
TOTAL	7 878 734,00 €	5 369 525,00 €	- 2 509 209,00 €



11 Les collectes en porte à porte

Les collectes en porte à porte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables par la société SEPUR.

Depuis janvier 2019 les collectes sont effectuées en mono flux.

Les collectes sélectives en C 0.5 (tous les 15 jours) sauf pour les centres-villes de Chauny et Tergnier en C1 (1 fois par semaine).


Planning semaines paires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
Trounée 1	Chauny secteur 1 (1/2) Collectif secteur 1 (1/2)	Chauny secteur 2 (1/2) Collectif secteur 2 (1/2)	Tergnier secteur 1/4	Tergnier secteur 1 (1/2) Collectif secteur 1 (1/2)	Tergnier secteur 2 (1/2) Collectif secteur 2 (1/2)	Chauny + Tergnier matin centre-ville (OM et CS)
Trounée 2	Chauny secteur 1 (2/2) Collectif secteur 1 (2/2)	Chauny secteur 2 (2/2) Collectif secteur 2 (2/2)	Tergnier secteur 2/4	Tergnier secteur 1 (2/2) Collectif secteur 1 (2/2)	Tergnier secteur 2 (2/2) Collectif secteur 2 (2/2)	Chauny + Tergnier centre-ville soir
Trounée 3	Sinceny Pierremande	Béthancourt en vaux Caillouel Crépigny Mareot Dampcourt Quierzy Neufieux	Chauny+Tergnier Centre-ville + sites de Viry-Noueuil	Beaumont en Beine La Neuville en Beine Villemoulin Aumont Collectifs Chauny secteur 2	Beaumont en Beine La Neuville en Beine Villemoulin Aumont Collectifs Chauny secteur 2	
Trounée 4	Amigny-Rouy Collectif Tergnier secteur 1	Caumont Commenchon Guyvry Ugny le Gay Collectif Tergnier secteur 2	Tergnier 3/4	Abbecourt Autreville Ognes	Frères Failloel Liez Mennesis	 
Trounée 5	Condren Viry-Noueuil	Bertaucourt-Epouardon Deuillet Fressancourt Rogécourt Servais Versigny	Condren Tergnier 4/4	Amigny Rouy Bric Fourdrain Fressancourt St Nicolas aux Bois	Pierremande Sinceny	
Trounée 6	Achery Anguilcourt le sart Courbes Mayot Travecy	Achery Anguilcourt le sart Courbes Mayot Monceau les Leups Travecy	Andelain Charmes Danizy	Bichancourt Manicamp Collectifs Chauny secteur 1	La Fère	
Trounée 7	Beaumont			Bric Fourdrain Saint-Gobain Saint Nicolas aux Bois	Bertaucourt-Epouardon Danizy Monceau les Leups Rogécourt Versigny	

Collecte sélectif

Collecte Ordures ménagères

Planning semaines impaires

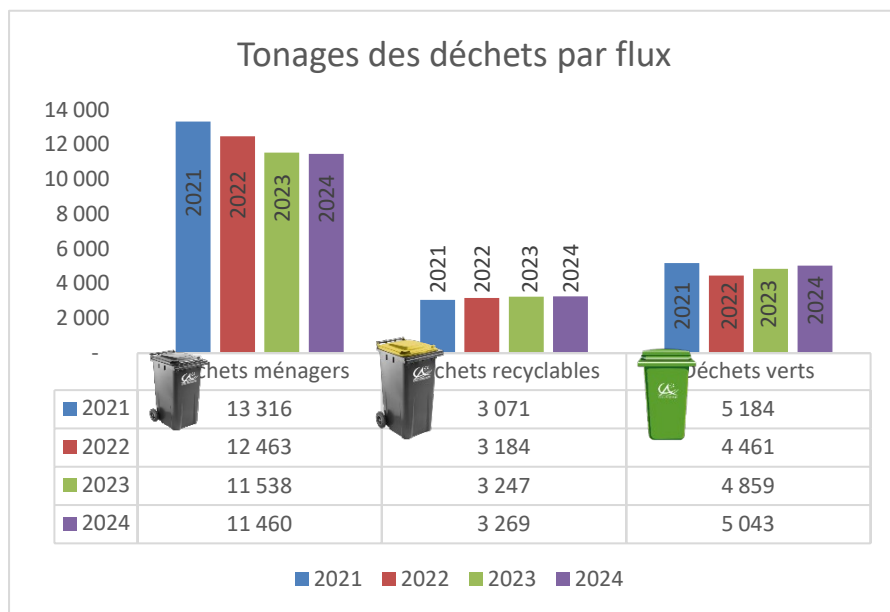
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
Trounée 1	Chauny secteur 1 (1/2) Collectif secteur 1 (1/2)	Chauny secteur 2 (1/2) Collectif secteur 2 (1/2)	Chauny secteur 1/3	Tergnier secteur 1 (1/2) Collectif secteur 1 (1/2)	Tergnier secteur 2 (1/2) Collectif secteur 2 (1/2)	Chauny + Tergnier matin centre-ville (OM et CS)
Trounée 2	Chauny secteur 1 (2/2) Collectif secteur 1 (2/2)	Chauny secteur 2 (2/2) Collectif secteur 2 (2/2)	Chauny secteur 2/3	Tergnier secteur 1 (2/2) Collectif secteur 1 (2/2)	Tergnier secteur 2 (2/2) Collectif secteur 2 (2/2)	Chauny + Tergnier centre-ville soir
Trounée 3	Sinceny Pierremande	Béthancourt en vaux Caillouel Crépigny Mareot Dampcourt Quierzy Neufieux	Chauny+Tergnier Centre-ville + sites de Viry-Noueuil	Béthancourt en vaux Caillouel crépigny Commenchon Quierzy Mareot Dampcourt Neufieux	Beaumont en Beine La Neuville en Beine Villemoulin Aumont Collectifs Chauny secteur 2	
Trounée 4	Amigny-Rouy Collectif Tergnier secteur 1	Caumont Commenchon Guyvry Ugny le Gay Collectif Tergnier secteur 2	Condren Chauny secteur 3/3	Abbecourt Autreville Ognes	Abbecourt Caumont Ognes Ugny le Gay	
Trounée 5	Beaumont en Beine Frères Failloel Liez Mennesis La Neuville en Beine Villemoulin Aumont	Bertaucourt-Epouardon Deuillet Fressancourt Rogécourt Servais Versigny	Andelain Charmes Deuillet Servais	Saint-Gobain	Frères Failloel Liez Mennesis	
Trounée 6	Condren Viry-Noueuil	Autreville Bichancourt Manicamp	Andelain Charmes Danizy	Bichancourt Manicamp Collectifs Chauny secteur 1	La Fère	
Trounée 7	Beaumont	Achery Anguilcourt le sart Courbes Mayot Monceau les Leups Travecy		Bric Fourdrain Saint-Gobain Saint Nicolas aux Bois	La Fère	

Collecte sélectif

Collecte Ordures ménagères

Synthèse des tonnages

Tonnages des déchets collectés en porte à porte par flux



Depuis janvier 2023, le règlement de collecte des entreprises a été appliqué (1 100L par semaine). Nous enregistrons depuis, une baisse des tonnages des déchets ménagers ultimes (bac noir). Une légère augmentation du tonnage des déchets recyclables (bac jaune) a été enregistrée par rapport à 2022.

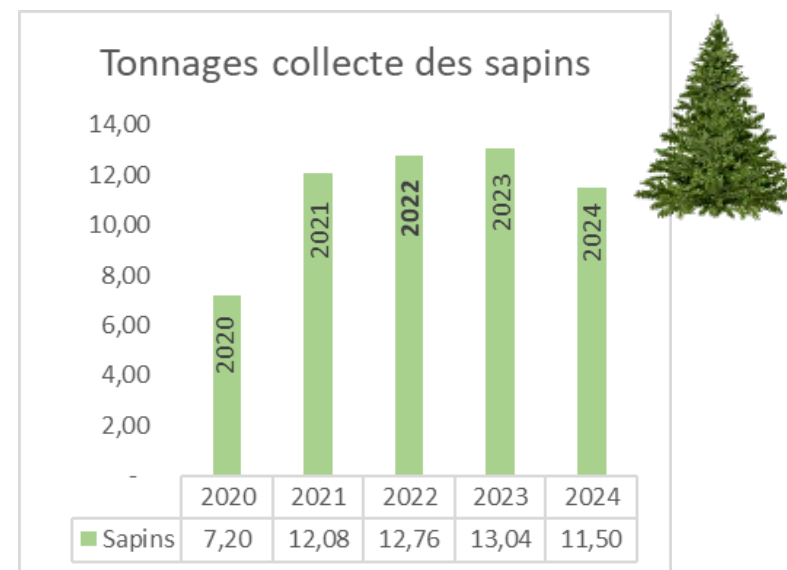
Le poids moyen par habitant de déchets ménagers a baissé de 17.38 kg par habitant entre 2022 et 2023.

La collecte des déchets verts en porte à porte augmente régulièrement malgré la limitation de volume collecté par habitation et malgré la météo.

Collecte en porte à porte des déchets végétaux

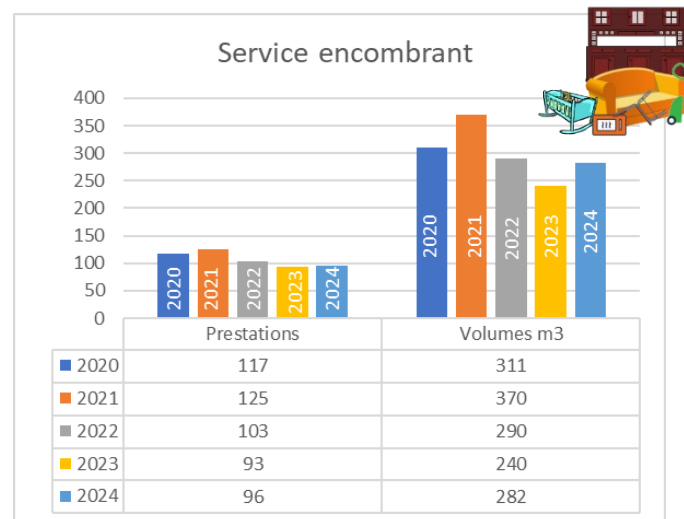
La collecte des déchets verts est saisonnière et à lieu de la mi-mars à la mi-novembre avec une collecte en C1 (1 fois par semaine) durant 35 semaines.

La collecte des sapins se déroule durant la 2^{ème} semaine du mois de janvier avec un planning de collecte identique à une semaine de collecte des déchets verts.



L'enlèvement des encombrants

La collecte des encombrants est un service payant, destiné aux particuliers. Cette collecte est effectuée en régie, sur rendez-vous uniquement. Le ramassage est basé sur un tarif forfaitaire de 10€ les 2m³. Il est demandé à chaque particulier ayant planifié un ramassage avec le service encombrant de déposer les articles à collecter sur la voie publique, devant son domicile.



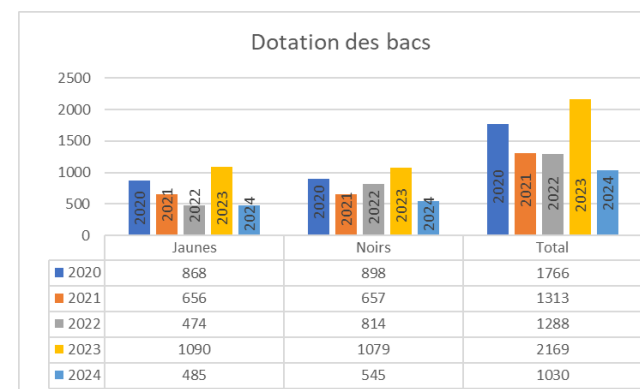
12 Dotations

Dotation des bacs

Les demandes de dotation s'effectuent tout au long de l'année, ainsi que les demandes d'échange de volumes des bacs OMr ou SEL (plus grand ou plus petit volume).

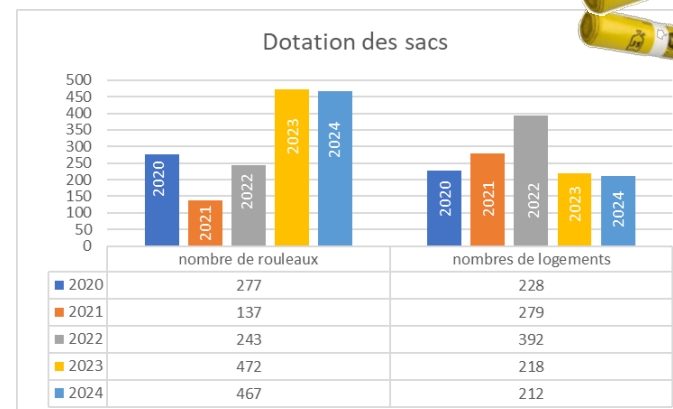
En début d'année 2023, il a été réalisé un contrôle de la conformité des bacs des particuliers et des entreprises présentés à la collecte. Ce qui explique la hausse de la dotation. Cette opération a permis d'ajuster les dotations aux besoins des usagers, mais également de doter ceux qui ne l'avaient jamais été.

Une maintenance des bacs est également pratiquée pour les bacs abîmés, cassés, brûlés ou volés.



Dotation des sacs jaunes

Des sacs jaunes sont distribués à certaines adresses où il est difficile d'accéder avec un bac jaune ou dans le cas où l'occupant est âgé ou porteur de handicap. Il est également possible de donner des sacs jaunes à des familles nombreuses pour qui le bac jaune est devenu trop petit.

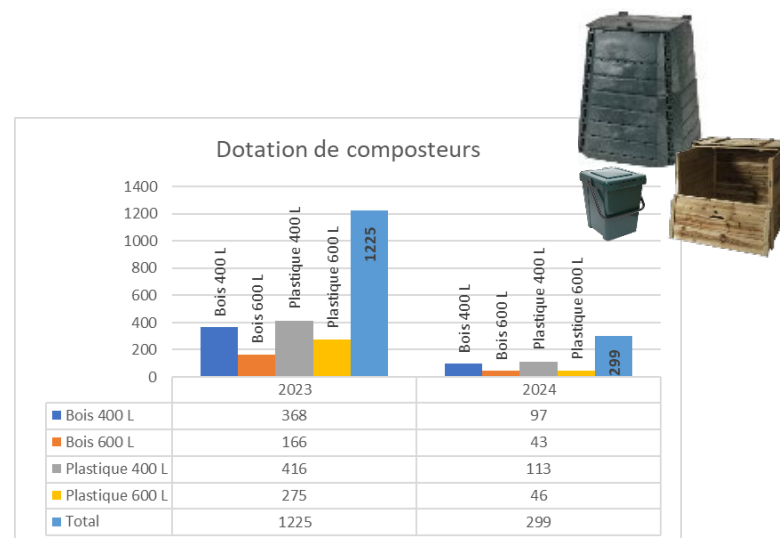


Dotation des composteurs

Afin de répondre à l'obligation du tri des biodéchets imposée par la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) la CACTLF met à disposition des composteurs gratuits depuis l'année 2023.

La gratuité implique l'acceptation de la charte de mise à disposition du composteur. Près de 100 permanences de distributions de composteurs ont eu lieu entre 2023 et 2025.

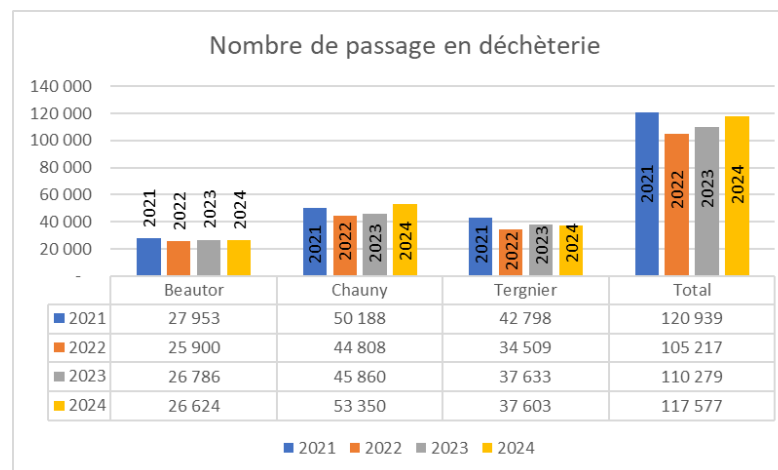
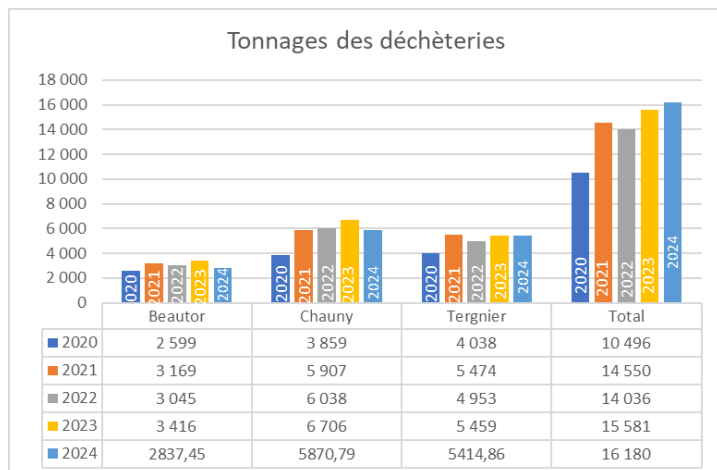
Près de 2 100 composteurs ont été distribués au 31 décembre 2024.



13 Déchèteries

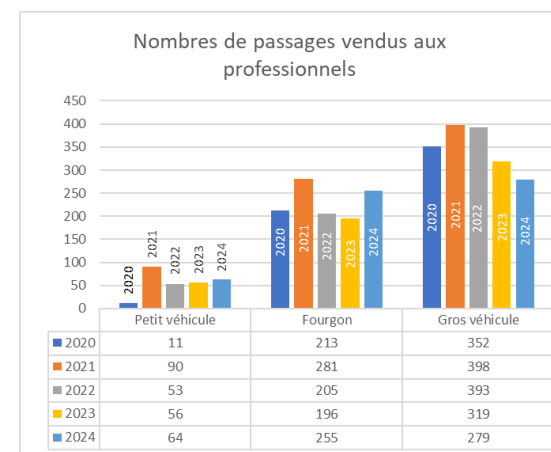
Les chiffres de la déchèterie

La fréquentation des déchèteries est en augmentation de 6.62% en 2024 ; une fréquentation en constante augmentation depuis 2022.



Cartes d'accès déchèteries pour les professionnelles

Seules les déchèteries de Chauny et Tergnier sont accessibles aux professionnels du territoire via une carte prépayée. Une carte gratuite permet également d'effectuer un apport de cartons, D3E, et mobilier.



La ressourcerie

La communauté d'agglomération Chauny Tergnier La Fère est liée par convention à l'association ASHE (Association au Service de l'Homme et de l'Environnement), basée à Saint-Gobain et qui a pour but de favoriser l'insertion par le biais du recyclage et du réemploi.

Dans chacune de nos déchèteries, les gardiens incitent les usagers à déposer les objets qui pourront être réparés, réutilisés ou revendus, dans un bungalow prévu à cet effet. L'affichage est régulièrement amélioré afin de favoriser leur visibilité.

Une à deux fois par semaine, les équipes d'ASHE, en réinsertion professionnelle, passent dans toutes les déchèteries afin d'emporter le contenu des bungalows. Ces objets sont ensuite revendus dans la boutique solidaire « Accessible », située Rue Victor Hugo à Charmes.

L'association ASHE, en partenariat avec l'agglomération, organise deux déstockages par an. Une semaine en juillet et une seconde labélisée dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets en novembre, à la boutique ACCESSIBLE à Charmes. Ces opérations permettent d'accueillir plus de 500 personnes à chaque date.



14 Les points d'apports volontaires

Les PAV en pieds d'immeubles

Une première phase d'installation de points d'apports volontaires semi-enterrés a été initiée par la collectivité. Une convention a été rédigée avec les bailleurs et les mairies concernées. En tout, 117 contenants semi-enterrés (52 OM, 39 sélectif et 26 verre) ont été installés sur 35 sites répartis sur Chauny, Tergnier et Beautor.

Une sensibilisation en porte à porte a été réalisée par Valor'Aisne en amont. L'analyse de la qualité du tri a très vite mis en évidence le besoin de sensibiliser les habitants de nouveau quelques mois après la mise en service en juillet 2023. L'équipe d'animation a mis en place une opération de sensibilisation en porte à porte sur les collectifs où les contrôles de tri ont relevé le plus fort taux d'erreurs.



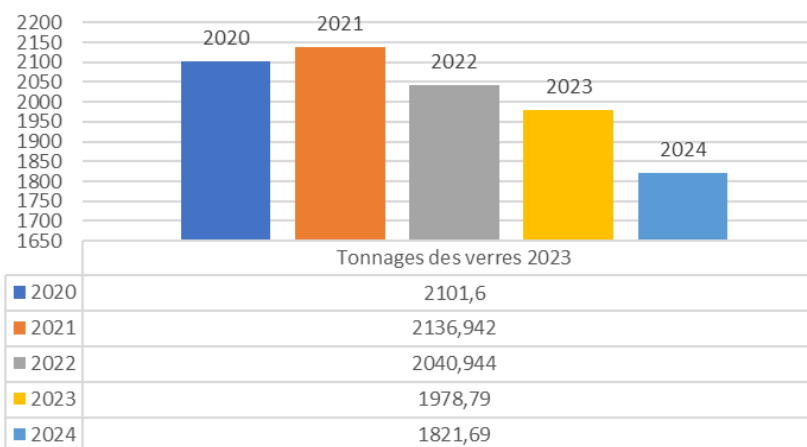
Les PAV verre

La collecte des points d'apports volontaires de verre est effectuée par la société MINERIS (sous-traitant de SEPUR).

L'entretien aux abords des conteneurs est effectué par la Brigade encombrants de la CACTLF (excepté pour les communes de Chauny et Tergnier).

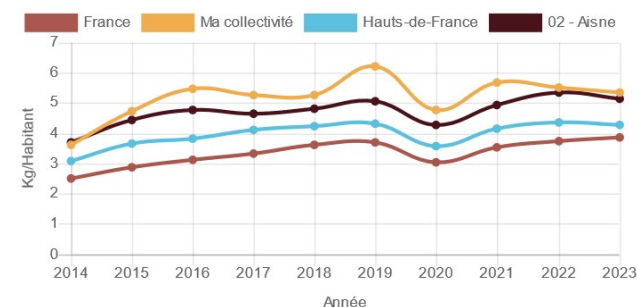
Le territoire de la CACTLF compte 221 conteneurs.

Un renouvellement des plus anciens contenants est en cours.



Les PAV textile

La collecte des points d'apports volontaires de textiles est réalisée par l'association « Le Relais », filiale d'Emmaüs. Le territoire compte 83 bennes. La Communauté d'agglomération enregistre un des meilleurs taux de collecte du département de l'Aisne.



15 Les animations de sensibilisations

Sensibilisation au tri des déchets

Tout au long de l'année, les animatrices de l'environnement sont sollicitées par différentes structures : établissements scolaires, associations, administrations, entreprises, Hauts de France propre, quartiers d'été, Rallye culturel, parcours du cœur, festival des familles... Elles proposent également des visites de la déchèterie de Chauny.

Journées développement durable

La CACTLF a organisé des journées dédiées aux élèves du CE2 à la CM2 du territoire à la base nautique de La Frette à Tergnier en 2023 et 2024. Une nouvelle édition est en réflexion pour 2026.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, ces journées ont permis aux 1 000 participants de parcourir les différents stands sur des thématiques comme les énergies renouvelables, le tri des déchets, le compostage, la qualité de l'air, la biodiversité, les risques liés aux inondations... Un concours de fresques sur la thématique « la ville de demain » a permis aux élèves de réfléchir sur l'impact que nos activités quotidiennes ont sur l'environnement.

Le service animation proposait une sensibilisation au compostage. Il était également proposé un défi pique-nique zéro déchet à tous les participants. La très grande majorité des classes et leurs enseignants ont joué le jeu. Une coupe a été remise à la classe ayant comptabilisé zéro déchet et des goodies ont été offerts à tous les enfants. Des coupes et des gourdes ont également été offertes aux 3 classes vainqueurs du concours de fresque. Les gourdes ont été financées par les sociétés WPD et ENEDIS. En 2023 la société WPD a également offert des livres sur l'écologie aux 3 classes vainqueurs du concours de fresque.



Sensibilisation des points d'apport volontaire en porte-à-porte

Après un an de mis en service des PAV, l'équipe d'animation a mis en place une opération de sensibilisation en porte à porte sur les collectifs où les contrôles ont relevé le plus fort taux d'erreurs de tri. Les sensibilisations ont été menées sur 42 bâtiments, 462 appartements, seuls 35 % des locataires ont pu être sensibilisés. Des documents d'informations sur le tri ont été déposés dans les boîtes aux lettres.

Cette opération de sensibilisation est renouvelée chaque année en fonction des erreurs de tri relevé lors des contrôles.



Festival des familles

Chaque année à l'occasion du Festival des Familles organisé par le centre social « Au fil de l'eau » de Tergnier, les animatrices peuvent sensibiliser les différentes familles aux gestes du tri, au compostage ou au gaspillage alimentaire. L'événement se déroulant sur deux jours et permet d'accueillir 850 personnes chaque année.



Sensibilisation des professionnels au tri 9 flux

En janvier 2023, la CACTLF a mis en application la loi relative à la collecte des déchets OMr des professionnels. Soit une collecte de 1 100 L maximum par semaine, tout flux confondu. La limitation des volumes de collecte des professionnels a permis d'observer une diminution de 7.42% des tonnages d'OMr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie

ARSNE
Agence Régionale de Santé

CACTLF
Commissariat aux Déchets de la Haute-Savoie

INFO TRI 9 FLUX DES DÉCHETS
Une obligation pour tous les professionnels

Spécial Entreprises

EN LA MATIÈRE SOYEZ EFFICACE !
Artisans, entreprises, commerces, administrations

TRI À LA SOURCE DES 9 FLUX
Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets

Quels sont les déchets concernés ?

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage le tri et les contrôles-gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.

Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 9 flux de déchets.

Évolution de la loi-Tri 9 Flux
Tri à la source des bio-déchets au 1er janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5 tonnes par an.
Tri à la source des textiles au 1er janvier 2025.

Qui est concerné par cette loi ?

Tous les professionnels producteurs de déchets :

- les collectivités territoriales ;
- les administrations ;
- les exploitants des établissements recevant du public ;
- les entreprises.

Les déchets concernés doivent être triés par flux et collectés par un prestataire.

Les sanctions encourues

En cas de non-respect du tri des flux de déchets une sanction administrative d'un montant maximal de 150 000€ est prévue par la loi.

Contact service Environnement
Commissariat d'Appui aux
Déchets Régionaux
04 77 33 11 44
04 77 33 11 44
et dans les communes de BASSA à LITTEL
et de LORAIN à THON

Plus d'infos sur internet :
www.cactlf.com
http://www.cactlf.com

CACTLF avec le soutien de vos pouvoirs
contactez les animatrices de l'environnement :

Ensemble mettons-nous au travail des déchets ménagers

Troc entre collègues

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, les animatrices organisent chaque année l'opération « troc entre collègues » pour les différents agents de la collectivité. Les agents ont pu échanger différents objets de décoration, des jeux/jouets, des livres, des DVD ou des CD afin de leur donner une seconde vie. L'occasion également de parler de réduction des déchets, de recyclages, d'alternatives zéro déchets, de gaspillage alimentaire... Chaque année l'action enregistre un taux important de participation.



Tables de tri

Depuis septembre 2021, 102 « Tables de tri » ont été installées par le service animation dans les lieux accueillants du public sur le territoire. Ces « Tables de tri » permettent de collecter des piles, des cartouches d'encre et des toners, des bouchons en plastiques et des instruments d'écriture (stylos, feutres, marqueurs, correcteurs, bâtons de colle...).

En décembre 2024, 112 tables de tri étaient réparties sur tout le territoire.

Grâce à ces collectes, nous avons pu éviter à 3 tonnes de déchets de rester dans les tiroirs ou de finir dans les déchets ménagers, voués à l'enfouissement.

Les associations précédys02, enfance et partage et bouchons d'amour bénéficient d'une aide financière grâce ces collectes.

<https://ctlf.fr/gestion-dechets-menagers/bien-trier/tables-de-tri/>

